



PREMIER PROJET DE LA FONDATION



SOMMAIRE

P.3

Préambule

P.4

La Fondation ARHM : ouvrir des opportunités pour aujourd'hui et demain

- 4 Devenir une fondation
- 4 Choisir une gouvernance renouvelée
- 5 Défendre les droits des personnes soignées et accompagnées
- 5 Renforcer l'image de la Fondation
- 5 Maintenir et développer la dynamique partenariale
- 6 Donner toute sa place à la recherche et l'innovation
- 6 Assurer une gestion efficiente des moyens alloués

P.7

Développer l'identité de la Fondation et fédérer autour d'une culture commune forte

- 7 Affirmer avec détermination des valeurs humanistes
- 7 et une implication auprès des personnes
- 7 Partager une éthique du soin et de l'accompagnement
- 7 Promouvoir une culture de la bientraitance
- 8 S'appuyer sur des ressources humaines investies, qualifiées, soutenues
- 8 Capitaliser sur les compétences plurielles de la Fondation grâce à une plus grande transversalité

P.9

Reconnaître pleinement la personne soignée et accompagnée comme actrice de son parcours de vie

- 9 Soutenir la personne dans une trajectoire de vie qui lui est propre
- 9 S'inscrire dans une démarche de prévention
- 10 Impliquer les personnes accompagnées et soignées dans les décisions qui les concernent
- 10 Soutenir et accompagner les aidants familiaux
- 10 S'assurer de la déclinaison effective des droits
- 11 Reconnaître et faire reconnaître l'expertise des personnes soignées et accompagnées
- 11 Mener une réflexion avancée sur la gestion de paradoxes dans l'accompagnement et le soin

“ LA FONDATION ARHM, RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 2017

Ce premier projet institutionnel de la Fondation ARHM poursuit l'engagement pris par les fondateurs en 1950 et s'inscrit pleinement dans la volonté de poursuivre notre mission d'intérêt général.

En affirmant son identité, la Fondation veut faire du maillage des compétences sanitaire, médico-sociale et sociale, une force au service du parcours de vie des personnes accompagnées et soignées dans une société inclusive.

Intervenant dans les domaines de la prévention, de la santé mentale, du handicap mental et/ou physique, psychique, de l'autisme ainsi que de la dépendance et des addictions, la Fondation s'attache à répondre aux besoins des populations se trouvant sur son territoire.

Outil stratégique et de communication, ce projet est le fruit d'une réflexion partagée entre administrateurs, salariés, personnes soignées et accompagnées, familles et partenaires lors d'une démarche favorable à l'expression la plus large des attentes et motivations. Je veux remercier ici l'ensemble des personnes qui ont participé à cette élaboration.

Antoine Martinez,
Président de la Fondation ARHM

LES VALEURS DE LA FONDATION ARHM

- être citoyen
- respecter les droits
- prendre soin
- s'engager

OUVRIR DES OPPORTUNITÉS POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

DEVENIR UNE FONDATION

Le passage en fondation a été motivé par la volonté de garantir les valeurs humanistes énoncées par les fondateurs dans un cadre juridique stable et pérenne qui sécurise la poursuite des actions.

La Fondation ARHM se donne ainsi les moyens de soutenir sa capacité d'innovation tout en s'affirmant comme un acteur régional majeur de l'économie sociale et solidaire.

CHOISIR UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

La Fondation ARHM choisit d'associer plus étroitement les personnes soignées et accompagnées à la gouvernance, en s'appuyant sur les expériences conduites dans d'autres fondations, mais aussi sur les initiatives internes émanant des professionnels et des personnes concernées.

Organisation à caractère privé non lucratif, la gouvernance de la Fondation s'appuie sur :

- un conseil d'administration resserré de 15 femmes et hommes aux profils variés, qui apporte de l'efficacité et de la réactivité dans les décisions à prendre,
- un siège social qui assure la mise en œuvre opérationnelle et transversale des projets,
- des pôles d'activité regroupant plusieurs établissements et services.

DÉFENDRE LES DROITS DES PERSONNES SOIGNÉES ET ACCOMPAGNÉES

La Fondation ARHM affirme son rôle militant autour de la question de la maladie et du handicap et contribue ainsi à la déstigmatisation.

Elle intervient :

- au niveau des politiques publiques pour être force de proposition,
- au niveau partenarial pour développer des actions communes avec d'autres organismes partageant les mêmes valeurs,
- au quotidien, dans les établissements où elle développe la citoyenneté,
- au niveau interne, pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

RENFORCER L'IMAGE DE LA FONDATION

La Fondation ARHM valorise et soutient les actions menées en interne ou en association avec des partenaires. Ses valeurs, son image, ses projets doivent être soutenus par une communication porteuse de sens, partagée et efficace.

Elle défend la citoyenneté des personnes en situation de vulnérabilité dans la société en valorisant des projets novateurs et en participant aux campagnes de sensibilisation. Elle a aussi pour vocation de fédérer la communauté professionnelle lors de temps d'échanges et de rencontres.

MAINTENIR ET DÉVELOPPER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

Le travail en réseau et la coordination partenariale jouent un rôle déterminant dans la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes concernées. Pour aller plus loin, la Fondation ARHM favorise la coresponsabilité avec les autres acteurs du territoire.

Au-delà, elle souhaite s'ouvrir à de nouvelles coopérations susceptibles de créer des synergies au bénéfice du parcours des personnes.



DONNER TOUTE SA PLACE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

La Fondation ARHM encourage toutes les recherches tant qu'elles visent l'amélioration de la qualité des soins et de l'accompagnement. Un des objectifs est de donner à chaque professionnel la possibilité d'enrichir ses pratiques.

La dynamique d'innovation est à l'oeuvre dans les établissements et services de la Fondation. Elle identifie un enjeu immédiat d'une part, de structuration de cette activité autour de nouveaux partenariats et compétences méthodologiques, et d'autre part, de repérage des besoins émergents au quotidien.

ASSURER UNE GESTION EFFICIENTE DES MOYENS ALLOUÉS

Organisme privé non lucratif, la Fondation concilie la finalité humaine de son activité à une gestion entrepreneuriale rigoureuse pour assurer sa pérennité, en s'appuyant notamment sur la mutualisation des pratiques et les compétences internes.

La collecte de dons ou de legs vient financer des projets spécifiques, en complément des moyens publics alloués pour le fonctionnement.

DÉVELOPPER L'IDENTITÉ DE LA FONDATION ET FÉDÉRER AUTOUR D'UNE CULTURE COMMUNE FORTE

AFFIRMER AVEC DÉTERMINATION LES VALEURS HUMANISTES ET UNE IMPLICATION AUPRÈS DES PERSONNES

La Fondation ARHM soutient chacun dans son parcours de vie, sans se substituer à la personne, dans le respect du « caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales » conformément à la convention internationale relative aux personnes handicapées.

PARTAGER UNE ÉTHIQUE DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les professionnels de la Fondation cherchent à développer le pouvoir d'agir de chacun en construisant des projets partagés pour dépasser les difficultés, notamment dans les domaines de la santé et des droits civiques.

L'autonomie et l'inclusion dans la cité sont un axe fort du projet institutionnel. Plusieurs pistes d'action sont approfondies pour développer les potentialités de chacun et soutenir une dynamique de prévention.

PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA BIENTRAITANCE

La culture de la bientraitance s'appuie sur une éthique de l'intervention des professionnels soutenue par la politique forte et transparente de la Fondation. Celle-ci est engagée dans un processus d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité. Elle se dote d'outils permettant de renforcer la vigilance en termes de respect de la vie privée, de la confidentialité et de l'intimité.



S'APPUYER SUR DES RESSOURCES HUMAINES INVESTIES, QUALIFIÉES, SOUTENUES

La Fondation ARHM ne serait rien sans l'investissement quotidien de l'ensemble des professionnels.

C'est pourquoi l'attention portée aux ressources humaines est un axe fort du projet, source in fine de qualité des soins et de l'accompagnement.

Elle se matérialise dans un plan d'action ambitieux visant à soutenir les ressources humaines par :

- le parcours du salarié,
- la formation et l'accompagnement au changement,
- la transversalité managériale,
- la qualité de vie au travail.

La Fondation porte à ses statuts l'intention d'associer plus étroitement les salariés à la réflexion stratégique par des modalités d'organisation et de travail.

Enfin, des modes de travail plus collaboratifs sont expérimentés pour valoriser les compétences transversales et plurielles au sein de l'organisation.

CAPITALISER SUR LES COMPÉTENCES PLURIELLES DE LA FONDATION GRÂCE À UNE PLUS GRANDE TRANSVERSALITÉ

La communication interne est renforcée pour fédérer autour du projet institutionnel et créer une véritable culture de l'échange entre les champs sanitaire, médico-social et social au moyen de journées d'action et de médias transverses.

RECONNAÎTRE PLEINEMENT LA PERSONNE SOIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE COMME ACTRICE DE SON PARCOURS DE VIE

SOUTENIR LA PERSONNE DANS UNE TRAJECTOIRE DE VIE QUI LUI EST PROPRE

Dans ce domaine, la Fondation ARHM s'appuie sur plusieurs textes fondateurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle revendique son expertise dans l'accompagnement de chaque personne, en s'appuyant en interne sur les compétences de professionnels qualifiés et sur des relations partenariales.

L'organisation de la complémentarité des compétences au profit d'un accompagnement global des personnes concernées est un point fort de la Fondation et du projet. Cet objectif sera renforcé pour éviter les ruptures passives et mieux accompagner le vieillissement.

En lien avec le virage ambulatoire amorcé, la Fondation s'engage à construire des réponses innovantes pour garantir la continuité des soins et un accompagnement ouvert sur la cité dans le respect de l'histoire et du projet de vie de chacun.

S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

La volonté de la Fondation ARHM est de promouvoir la prévention, la santé mentale et plus largement la santé au sens OMS du terme auprès des publics qu'elle soigne et accompagne. Cette démarche de prévention se déploiera dans l'ensemble des champs d'intervention de la Fondation. En s'engageant à signer la charte Romain Jacob, elle reconnaît l'accès aux soins comme fondamental pour les personnes en situation de handicap.

RECONNAÎTRE PLEINEMENT LA PERSONNE SOIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE

COMME ACTRICE DE SON PARCOURS DE VIE

IMPLIQUER LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET SOIGNÉES DANS LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT

L'implication des personnes soignées et accompagnées fait partie intégrante de la culture de la Fondation ARHM. L'affirmation du rôle d'acteur de la personne dans les différents champs de sa vie est un engagement fort. C'est cet esprit qu'il convient de retrouver au-delà des outils et des instances prévus par la loi.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES AIDANTS FAMILIAUX

La Fondation ARHM inscrit les aidants familiaux comme partenaires du soin et de l'accompagnement en reconnaissant la spécificité de leur expertise. Elle les soutient à travers un projet spécifique en lien avec les acteurs associatifs.

S'ASSURER DE LA DÉCLINAISON EFFECTIVE DES DROITS

La Fondation ARHM est attentive au respect des droits dans son organisation. Elle porte et continuera de porter un regard critique sur sa propre organisation afin de s'adapter, d'être à l'écoute et de repérer les nouveaux besoins.

La Fondation s'engage à accompagner les personnes à chaque étape de leur vie : à l'école, en formation, puis à l'âge adulte par l'accès au logement, à l'emploi sans oublier le droit à l'information. L'ensemble étant vecteur d'autonomie et d'inclusion citoyenne.

Etre citoyen, c'est pouvoir utiliser les ressources de droit commun mises à disposition. La Fondation apportera son soutien au développement de l'accès à la culture, au sport et à toute autre activité sociale.

**RECONNAÎTRE ET FAIRE
RECONNAÎTRE L'EXPERTISE
DES PERSONNES SOIGNÉES
ET ACCOMPAGNÉES**

L'expertise des personnes concernées fait l'objet de nombreuses recherches et publications. La Fondation ARHM travaille à la reconnaissance de cette expertise, en développant une culture du partenariat soignant/soigné et accompagnant/accompagné.

Elle promeut l'entraide entre les personnes en parrainant des groupes d'entraide mutuelle (GEM) et soutient le développement de la pair-aidance en santé mentale.

**MENER UNE RÉFLEXION
AVANCÉE SUR LA GESTION
DE PARADOXES
DANS L' ACCOMPAGNEMENT
ET LE SOIN**

Comme tous les acteurs du champs sanitaire, médico-social et social, le fait d'énoncer l'importance du droit au choix, à l'autodétermination, à l'autonomie n'empêche pas la Fondation d'être confrontée à des problématiques de gestion des paradoxes. Pour y remédier, elle souhaite rendre plus clair et mieux partager le cadre conceptuel et les valeurs du projet.

Un travail collectif est engagé autour des thèmes les plus complexes. Il vise à :

- diminuer les soins sans consentement dans le champs de la psychiatrie,
- garantir la liberté d'aller et venir,
- reconnaître la vie affective et sexuelle des personnes en levant les tabous dans les établissements et en améliorant la formation des professionnels.

